



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. BILLARD à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BIANCAMARIA à M. le maire, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SICHI à Mme MASSEI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 34 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mardi 18 avril 2017

Délibération N°2017/61

Réalisation du Conservatoire de Musique, de Danse et d'art dramatique Henri TOMASI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le conservatoire Henri TOMASI d'Ajaccio est actuellement installé, essentiellement, dans des locaux en location situés Avenue Maréchal Moncey à Ajaccio. Ces locaux sont insuffisants en termes de superficie et inadaptés à leur usage.

Ils sont de plus inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Le conservatoire utilise également deux studios de danse, ainsi qu'une salle aménagée dans l'ancienne église anglicane située cours Grandval. Son transfert dans de nouveaux locaux adaptés aux nécessités pédagogiques et réglementaires est donc une priorité.

La Ville d'Ajaccio dispose actuellement d'une emprise foncière libérée par la destruction de l'ancien Collège FINOSELLO (cadastré section BK parcelle 84 d'une contenance de 1ha 70ca 20a) sur laquelle elle souhaite implanter le futur conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement départemental Henri TOMASI.

Les besoins exprimés font ressortir la nécessité de disposer d'environ 2400 m² de surface utile dont :

- 1300 m² pour la musique dont un auditorium de 450 m² environ,
- 350 m² pour la musique municipale et les grognards,
- 450 m² pour la danse et l'enseignement de l'art dramatique,
- 300 m² de locaux administratifs et annexes.

Le coût global de ce projet est estimé à environ 8 M€ pouvant faire l'objet d'un financement au titre du PEI sur la mesure culture. Le maître d'ouvrage souhaite que l'opération soit réalisée selon les principes du développement durable. Pour cette raison, il a prévu de constituer une équipe-projet regroupant des compétences en qualité d'usage, en qualité environnementale, en entretien-maintenance et en coût global.

Les priorités du maître d'ouvrage sont les suivantes :

- 1 – Relation du bâtiment avec son environnement immédiat,
- 2 – Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction permettant de limiter le coût d'investissement,
- 3 – Chantier à faible impact environnemental,
- 4 – Gestion de l'énergie,
- 5 – Maintenance – Pérennité des performances environnementales,
- 6 – Confort acoustique,
- 7 – Confort visuel.

Le foncier nécessaire au projet est propriété de la Commune d'Ajaccio ;

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le coût de l'opération est estimé à 8 000 000 € dont :
Frais associés et MOE : 1 400 000 €HT,
Travaux : 6 350 000 €HT,
Divers : 150 000 €HT.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

PEI : 63% (5.04 M€),
Collectivité Territoriale de Corse : 17 % (1.36 M€),
Ville d'Ajaccio : 20 % (1.6 M€).

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Etude de programmation : Mars-avril 2017,
Consultation MOE (concours) : Mai- novembre 2017,
Etudes de conception : Janvier 2018- décembre 2018,
Consultation des travaux : Janvier-avril 2019,
Travaux : Avril 2019 à avril 2021,
Mise en service : Rentrée 2021.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER l'opération de réalisation du Conservatoire de Musique et de Danse Henri TOMASI.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

PEI : 63% (5.04 M€),
Collectivité Territoriale de Corse : 17 % (1.36 M€),
Ville d'Ajaccio : 20 % (1.6 M€).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Etat, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 avril 2017 ;
Considérant, que la réalisation du Conservatoire de Musique et de Danse Henri TOMASI et de son transfert est une nécessité sur le plan pédagogique et réglementaire ;
Considérant alors l'opération à rayonnement départemental comme particulièrement prioritaire pour la Ville ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'opération de réalisation du Conservatoire de Musique et de Danse Henri TOMASI.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

PEI : 63% (5.04 M€),
Collectivité Territoriale de Corse : 17 % (1.36 M€),
Ville d'Ajaccio : 20 % (1.6 M€).

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

- à signer tous les documents se rapportant à l'opération.
- à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Etat, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170418-2017_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017
Publication : 24/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

